

Marchés annuels de l'année 2002 - Autorisation de signature

M. LE MAIRE, Rapporteur : Chaque année, pour assurer la bonne marche de ses services et assumer ses missions, la Ville de Besançon procède à des consultations de fournisseurs et d'entreprises.

Les marchés à passer seront, pour la plupart, à bons de commande.

Il est proposé ci-dessous, une troisième liste d'opérations de ce type pour l'année 2002.

| Services | Intitulé | Montant annuel |
|------------------------------|--|--|
| ENSEIGNEMENT | Ecoles - approvisionnement en livres et fournitures scolaires - 2 lots | Minimum : 200 500 € TTC (env. 1 315 000 F TTC) Maximum : 245 100 € TTC (env. 1 607 000 F TTC) |
| | Fourniture de produits d'entretien et dérivés des différents services municipaux - 14 lots | Minimum : 153 000 € TTC (env. 1 003 000 F TTC) Maximum : 458 000 € TTC (env. 3 004 000 F TTC) |
| ECOLE DES BEAUX-ARTS | Prestation de nettoyage de différents bâtiments municipaux scolaires et culturels (avec reconductions expresses pour 2003 et 2004) | Estimation globale : 121 000 € TTC (env. 790 000 F TTC) |
| EAUX | Fourniture de supports de compteurs d'eau | Minimum : 10 000 € HT (env. 65 600 F HT) Maximum : 40 000 € HT (env. 262 400 F HT) |
| | Fourniture de chlore liquide nécessaire au traitement de l'eau (rectificatif de la délibération du 08-11-2001 par ajustement des montants) | Minimum : 22 000 € HT (env. 144 300 F HT) Maximum : 88 000 € HT (env. 577 200 F HT) |
| ELECTRICITE-CHAUFFAGE | Fourniture de fioul domestique pour les bâtiments communaux. Durée : 22 mois à compter du 01-03-2002 (rectificatif de la délibération du 08-11-2001 par ajustement des montants) | Minimum : 100 000 € TTC (env. 656 000 F TTC) Maximum : 300 000 € TTC (env. 1 968 000 F TTC) |

Le Conseil Municipal est invité à autoriser M. le Maire à signer les marchés à intervenir après mise en concurrence, ainsi que le (ou les) avenant(s) ou décision(s) de poursuivre permettant l'exécution complète des prestations, y compris les prestations supplémentaires, ceci dans la limite des crédits inscrits aux budgets.

«M. Michel ROIGNOT : Je ne peux pas m'empêcher d'introduire un petit cavalier pour porter à la connaissance de l'ensemble du Conseil Municipal ce qui est un honneur pour la Ville, cette certification que nous avons obtenue concernant l'achat public. Dans cette ville où rien ne se fait, où tout va mal, il se trouve que nous sommes la première collectivité à obtenir cette certification et que le travail de nos agents, de nos services, est ainsi reconnu à sa juste mesure. Je souhaitais le dire publiquement aujourd'hui et donner quelques chiffres. Sont impliqués dans cette démarche pratiquement 230 des agents dans les services. Nous en avons formé environ une centaine dans les deux ans qui ont précédé, pour qu'ils maîtrisent et qu'ils appréhendent comme il se doit toutes les procédures de l'achat public. Nous passons actuellement d'ores et déjà 90 % de nos opérations d'achat public en commission d'appel d'offres, c'est-à-dire que nous avons organisé des procédures qui permettent la transparence, l'égalité finalement de l'accès à l'achat public de la part des entreprises extérieures, et tout ce système fonctionne correctement puisque sur pratiquement plus de 600 marchés que nous passons chaque année en commission d'appel d'offres, nous n'avons aucun contentieux.

M. LE MAIRE : Je te remercie. Effectivement nous sommes incorrigibles, nous sommes souvent premiers ! Il faudra se faire une raison, là encore nous sommes les premiers de France par rapport à cela et je suis sûr que vous vous en réjouissez, Monsieur POCHARD».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, se prononce favorablement sur ce dossier.

Récépissé préfectoral du 21 décembre 2001.